

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Comité Caribou
Compte-rendu de la rencontre du 10 novembre 2022
En ligne par visioconférence

Liste des présences :

Nom	Organisation	Présence¹
Denis Bernier	Damabois Division Cap-Chat	
Michel Desrosiers	Fédération des clubs motoneigistes du Québec	
Pierre-Luc Desjardins	Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	
Eugénie Arsenault	MRC de Matane	X
Alain Poitras et/ou Sandra Robinson	Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs - GIM	X
Yves Briand	Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie	X
Denis Duteau	Destination Chic-Chocs inc.	
Charles-Philippe Laflamme	MRC Haute-Gaspésie	X
Steve Leblanc et/ou Mathieu Piché Larocque	Groupe de scieries G.D.S. inc	X
Rémi Lesmerises	Société de gestion des rivières de Gaspé inc.	X
Michel Marin	Groupement forestier coopératif Shick-Shock	X
Vanessa Bouffard Thibault	Bois d'œuvre Cedrico inc.	X
Guillaume Berger-Richard	TGIRT	X
Dominic Lemyre	Conseil régional de l'environnement	X
Bruno Belliveau	Coop accès Chic-Chocs	
Simon Gosselin	Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI)	

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :

Aucun répondant

Interprète :

¹ À noter que les présences en rencontre virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d'une séance en présentielle.

Point	Discussions	Décision / Recommandation	Responsabilité / Échéancier
1. Ouverture de la rencontre	<p>La rencontre commence à 13h</p> <p>On fait rapidement un tour de table</p>		
2. Adoption de l'ordre du jour 3. Adoption du compte rendu de la dernière rencontre			
4. Prise en compte du rapport de la commission	<p>Un tour de table est fait ; chaque participant exprime brièvement (environ 3 minutes) ses perceptions du mémoire.</p> <p>Les recommandations du rapport sont lues une à une et des recommandations sont formulées par les membres participants aux besoins.</p> <p>Avis sur les recommandations du rapport de la Commission</p> <p>Recommandation 3 Les membres de la TGIRT recommandent que Ministère responsable de la faune et le Ministère responsable de la forêt maintienne un dialogue afin de trouver une solution optimale pour tous et le plus rapidement possible.</p> <p>Recommandation 5 : Les membres de la TGIRT soulèvent que cette recommandation va dans le même sens que la recommandation 14 de son mémoire.</p> <p>Recommandation 11 Les membres de la TGIRT soulèvent que ce secteur avait déjà été ciblé dans une démarche régionale en 2013 comme secteur d'intérêt pour la création d'aires protégées.</p> <p>Recommandation 12 Les membres de la TGIRT soulèvent que depuis 2013 il n'y a plus de récolte dans les FHVC. Lien vers le rapport sur les FHVC ;</p> <p>Recommandation 15 Les membres de la TGIRT soulèvent que cette recommandation rejoint la recommandation 11 de son mémoire. Des solutions régionales afin d'assurer la connectivité entre les différentes populations de caribou montagnard, dont ceux séparés par la 299, devront être abordées.</p> <p><u><i>Proposition : Apporter cette recommandation au niveau de la refonte du VOIC sur la Connectivité des pôles de conservation.</i></u></p>		

	<p>Recommandation 16 Les membres de la TGIRT soulèvent que cette recommandation rejoint la recommandation 5 de son mémoire. Il est à noter que la TGIRT possède déjà un plan de gestion de la voirie qui aborde l'enjeu de la fragmentation de l'habitat.</p> <p>Recommandation 17 Les membres de la TGIRT recommandent de scinder l'interprétation et la mise en application de cette recommandation. Afin de répondre à la première portion de la proposition, les membres de la TGIRT recommandent que le MRNF tienne compte de l'enjeu caribou dans son développement de bail de villégiature et qu'un moratoire ne devrait qu'être utile qu'afin de bien réfléchir la question dans l'attente du déploiement d'une stratégie pour le caribou qui viendra clarifier les éléments de villégiature. Les membres de la TGIRT recommandent de consulter la recommandation 2 de son mémoire afin d'apporter des éléments complémentaires à cette recommandation.</p> <p>Recommandation 22 Les membres de la TGIRT recommandent que le moratoire ne s'applique qu'à la zone d'habitat essentiel qui représente 98% des localisations télémétriques. Un raffinement de cette zone est toutefois recommandé tel que la recommandation 7 de son mémoire. Les membres de la TGIRT rappellent que des mesures administratives (inscrite au VOIC Caribou) sont déjà appliquées en région afin d'encadrer les pratiques forestières.</p> <p><u><i>Proposition : demander le partage des données issues des travaux du GOR</i></u></p> <p><u><i>Proposition : Vérifier si les études économiques du CIFQ peuvent être partagées à l'ensemble des membres de la TGIRT.</i></u></p> <p>Recommandation 24 Les membres de la TGIRT rappellent que la mesure d'harmonisation actuellement en place en région vise une cible maximale nulle du nombre de kilomètres de chemin et que toutes créations de chemins doivent être compensées par la fermeture de chemins équivalents.</p> <p>Les membres de la TGIRT recommandent de solliciter la participation de la TGIRT et du comité voirie qui travaille, entre autres, sur des modalités et des stratégies de mitigation des impacts de la voirie et sur des modalités de fermeture de chemins. Ainsi, les membres de la TGIRT réitèrent la recommandation 5 de son mémoire.</p> <p>Les membres de la TGIRT recommandent de maintenir, voire élargir, les consultations publiques visant les fermetures de chemins afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale.</p> <p>Les membres de la TGIRT proposent d'aller plus loin dans l'implication des communautés locales en proposant d'organiser une rencontre collaborative avec les utilisateurs de ses chemins afin de déterminer ceux qui pourraient faire l'objet d'une fermeture.</p>		
--	--	--	--

	<p>Les membres de la TGIRT suggèrent que le programme de fermeture de chemins et de leur renaturalisation inclus un volet de sensibilisation et de compensation ouvert aux différents utilisateurs non-gouvernementaux.</p> <p>Recommandation 25 Les membres de la TGIRT invitent le Ministère concerné à s’assurer que la conception des enclos soit adaptée aux conditions climatiques afin de limiter le dérangement anthropique.</p> <p>Recommandation 28 Les membres de la TGIRT recommandent, tout comme le Rapport de la Commission, une diversification de l’économie tel que proposée à la recommandation 13 de son mémoire. Les membres de la TGIRT réitèrent qu’il est possible en Gaspésie d’éviter la perte de possibilité forestière par l’augmentation des AIPL tel qu’il fut recommandé par les recommandations 8 et 12 de son mémoire.</p> <p>Recommandation 29 Les membres de la TGIRT saluent cette recommandation et recommandent que l’analyse économique proposée inclue des valeurs d’ordre qualitatives dans le but d’éviter l’établissement d’une valeur exclusivement monétaire.</p> <p>Recommandation 30 Les membres de la TGIRT doutent de la faisabilité de la première portion de la recommandation, soit celle concernant la compensation des emplois par leur transfert vers la fermeture de chemin. Cette recommandation relève probablement d’une incompréhension des métiers de la forêt de ces deux secteurs d’activité. Les membres de la TGIRT saluent la seconde portion de la recommandation qui fait écho à la recommandation 10 de son mémoire Les membres de la TGIRT soulèvent qu’il est possible d’éviter le scénario occasionnant une perte d’emploi et une perte de possibilité forestière en suivant les recommandations 8 et 12 de son mémoire.</p> <p>Recommandation 33 Les membres de la TGIRT recommandent que l’instance de concertation régionale recommandée par la commission s’inscrive dans les principes de la gestion intégrée tel que mise en application par la TGIRT de la Gaspésie. Cette dernière être prête à mettre en place cette espace de concertation, d’en assurer les mandats et le bon déroulement.</p> <p>Pour les recommandations 31 à 35 Des propositions complémentaires de recommandations de 31 à 35 seront soumises par courriel et rapportées à la TGIRT du 22 novembre. Les membres du comité sont invités à soumettre leur proposition par courriel.</p> <p>Avis sur l’ensemble du mémoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres de la TGIRT réaffirment l’importance d’agir rapidement et d’éviter tous délais 		
--	--	--	--

	<p>complémentaires qui pourraient mettre en péril le caribou montagnard de la Gaspésie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres de la TGIRT réitèrent que leur mémoire comprend des mesures concrètes et applicables régionalement afin de réduire les impacts socio-écologiques et que ce mémoire devrait être, en région, complémentaire au Rapport de la Commission. • Les membres de la TGIRT invitent les décideurs à travailler avec les communautés locales et les acteurs régionaux afin de protéger le caribou et afin de réduire les impacts socio-écologiques. • Les membres de la TGIRT soulèvent l'importance d'appliquer des nuances régionales à l'application de certaines recommandations entre autres celles ciblant l'aire de répartition des caribous : soit en l'interprétant parfois comme la zone d'habitats essentiels (ce qui représente 98% des localisations télémétriques). • Les membres de la TGIRT recommandent que la TGIRT soit désignée l'espace de concertation régionale pour la Gaspésie. <p><u>Proposition : Un avis sur le Rapport, regroupant aussi les avis sur les recommandations, devra être soumis à la TGIRT du 22 novembre.</u></p> <p><u>Proposition : Les membres de la TGIRT désirent mettre l'emphase et réitérer les propositions identifiées dans son mémoire déposé à la Commission.</u></p>		
<p>5. Fermeture de la rencontre</p>	<p>16h00</p>		